

	www.entraide-esi-ide.com	APRÈS L'IFSI
	CADRE DE SANTÉ	

Souvent décrié, perçu comme celui posant des limites non souhaitées, gérant les plannings à l'inverse de nos besoins, un fan inconditionnel des réunions... le cadre de santé a pourtant une fonction transversale et nécessaire à toute unité de soins.

Le cadre de santé est le garant de la sécurité du patient, de la sécurité des soins et des activités paramédicales du service. Il participe au respect des valeurs juridiques et professionnelles. Il collabore avec le corps médical, les services sociaux et tous les intervenants d'un service. Il est le logisticien de l'unité en coordonnant les prestations de maintenance ainsi que la logistique. Il contribue au développement des compétences des professionnels en individualisant les demandes.

Le cadre communique les informations venant de la direction aux équipes et réalise quand il est nécessaire une feedback.

Même si cette introduction du cadre paraît agréable, il est important qu'il fait également face à des contraintes : le facteur humain des agents évoluant avec la société et son contexte socio-politico-économique, les restrictions budgétaires influençant la gestion des effectifs...

Comment devenir cadre de santé ?

Plusieurs façons de faire existent. Souvent, il est demandé par la direction des soins de passer par l'étape « faisant fonction de cadre de santé » (F.F.C.S.). Cette phase et ses modalités sont propres à chaque structure. Il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience de F.F.C.S pour se présenter au concours d'admission.

Ce concours permet l'entrée en Institut de Formation de Cadre de Santé (IFCS). Il est possible de faire appel à des préparations au concours, privées ou au sein d'IFCS. Le concours se déroule actuellement en deux étapes. La première correspond à un écrit de 4 heures et pouvant s'articuler autour de la réalisation d'une synthèse, d'un commentaire de texte ou de la rédaction d'un résumé. La seconde étape est un entretien oral avec un jury composé de 3 professionnels en accord avec le décret n° 95-926 du 18 Août 1995. Il peut-être articulé de la façon suivante :

- Un formateur en IFCS ;
- Un cadre supérieur ou directeur des soins ;
- Un représentant du corps médical.

	www.entraide-esi-ide.com	APRÈS L'IFSI
	CADRE DE SANTÉ	

Vous présentez votre projet professionnel venant appuyer l'écrit fourni préalablement et une discussion débutera.

Le choix de l'IFCS peut avoir une importance. Actuellement, il faut choisir entre la réalisation d'un Master 2 ou d'une première année de Master. Les Masters proposés sont différents d'un IFCS à l'autre. Il vous faudra donc prendre en compte la gestion financière avec des frais parfois importants à avancer selon votre employeur, la gestion familiale, la gestion du temps et celle de l'investissement que demande la formation.

Qu'est-ce que la fonction de F.F.C.S ?

C'est un IDE (ou kinésithérapeute, ergothérapeute, technicien de la moratoire...) ayant pour projet professionnel de devenir Cadre de Santé (CS ou CDS). Suite à une demande de l'encadrement ou un entretien avec la direction des soins, l'IDE est promu en F.F.C.S. Il reste IDE mais fait le travail de cadre de santé. Il reste, bien évidemment, rémunéré selon son salaire IDE mais peut perdre certaines primes et les rémunérations des jours fériés/ week-end. C'est une passerelle qui permet de s'approprier la profession de cadre et de confirmer (ou non) le projet professionnel. Souvent considéré comme un poste compliqué, il faut prendre une place de cadre, sans l'être, et trouver la reconnaissance / confiance de l'équipe.

Les professionnels que vous encadrez auront des attentes à votre égard mais n'oublions pas de vous rappeler que vous n'êtes pas diplômé cadre.

Qui est concerné par cette fonction de F.F.C.S. ?

Tout IDE, kinésithérapeute, préparateur en pharmacie, technicien de laboratoire, ergothérapeute justifiant d'au moins 4 ans d'expérience professionnelle. Devenir F.F.C.S est une choix de l'agent ou une proposition de la hiérarchie.

Dans une majorité des cas, il faut monter un dossier de projet professionnel (5 à 10 pages) développant les projets auxquels vous avez participé ou participez, votre vision de la profession de cadre, du faisant fonction. Suite à cela, un entretien est effectué avec la direction des soins et le directeur des ressources humaines (ou son représentant).

Vous voilà désormais faisant fonction de cadre de santé. Il va falloir se préparer au concours d'entrée en IFCS, soit en autonomie, soit en formation continue.

Dès lors que vous obtenez le concours, l'entrée en IFCS se fait sur la base d'une année universitaire (durée de 10 mois). Comme en université, il vous faut valider des partiels, un

	www.entraide-esi-ide.com	APRÈS L'IFSI
	CADRE DE SANTÉ	

mémoire et effectuer des stages en entreprise, dans des unités de soins et en pédagogie (IFSI, GRETA, lycée...).

Les missions du cadre de santé en unité de soins

La fonction de cadre de santé est développée dans le référentiel du diplôme de cadre de santé : référentiel d'activités et de compétences. Il a été rédigé en 2012 par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Il s'articule autour de 8 compétences :

- Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soin ;
- Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soin ;
- Manager des équipes pluri-professionnelles dans un secteur d'activités de soins ;
- Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluriprofessionnelle ;
- Contrôler et évaluer les activités ;
- Conduire une démarche qualité et de gestion des risques ;
- Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche ;
- Communiquer, transmettre les informations et rendre compte.

Détailler toutes les activités en lien avec les compétences est impossible, nous vous proposons quelques exemples :

- Gestion des plannings (congrés annuels, plannings mensuels, absentéisme...) ;
- Évaluation annuelle des professionnels ;
- Gestion des formations pour les professionnels de l'unité ;
- Participation à des groupes de travail, de projet de soins infirmiers, de rééducation et médicotechnique (PSIRMT) s'inscrivant dans le projet d'établissement ;
- Conduite de projets (restructuration de service avec développement d'une nouvelle activité, ouverture ou fermeture de service...) ou travaux (rénovation de chambres, salles d'examens...) ;
- Réalisation ou actualisation de fiches de postes, protocoles...

La liste peut être longue et dépendra de l'affectation du cadre de santé, des missions confiées par la direction des soins et du projet d'établissement.

	www.entraide-esi-ide.com	APRÈS L'IFSI
	CADRE DE SANTÉ	

Les missions du cadre de santé formateur

Le cadre de santé peut également exercer en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) par exemple. Le référentiel de compétences de la DGOS développe également 8 compétences du cadre formateur :

- Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins ;
- Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins ;
- Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins ;
- Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins ;
- Évaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins ;
- Évaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité ;
- Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche ;
- Communiquer, transmettre les informations et rendre compte.

Le cadre de santé formateur accompagne les étudiants dans le développement de leurs compétences, dans l'acquisition de la démarche réflexive et l'initiation au travail de recherche.

Évolution de carrière

Le cadre de santé peut poursuivre le développement de sa carrière s'il le souhaite. Après 3 ans de diplôme de cadre, il peut se présenter à un concours sur titre afin d'accéder au grade de cadre supérieur de santé. Il n'existe à ce jour, pas de formation spécifique identifiée.

Par la suite, il pourra également envisager de se présenter au concours d'entrée en École des Hautes Études de Santé Publique (E.H.E.S.P) pour suivre la formation des Directeurs de Soins. Celle-ci dure 12 mois.

SOURCES

– Ministère des Affaires Sociales et de la Santé – DGOS , Diplôme cadre de santé, Référentiels d'activités et de compétences. Décembre 2012.